



Regroupement des associations pour la protection  
des lacs et cours d'eau des Hautes-Laurentides

## Forum 2014

Séance tenue au sous-sol de l'église de Lac Saguy, le 16 août 2014 - de 8h45 à 11h45

---

Présidait la réunion:

- Louis Internoscia, président du RAP-HL

Étaient présents :

- Les membres de l'exécutif du RAP-HL
- M. Marc-André Morin, député fédéral circonscription Labelle-Laurentides
- Des représentants de COBALI et OBV RPNS
- Plusieurs représentants des municipalités et associations de lacs des Hautes Laurentides
- En tout 50 personnes présentes

Kiosques d'information :

- COBALI : Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre
- 

### **Agenda de la journée**

8h00 *Inscription et accueil – Viennoises et café*

8h45 *Mot du président – Louis Internoscia*

9h00 ***Protection des rives, du littoral et de la plaine inondable,  
Rôles et responsabilités des municipalités et des citoyens***

*Me Jean-François Girard, avocat et biologiste, pour le Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE) et pour l'étude d'avocats Dufresne, Hébert, Comeau, spécialisée en droit municipal, environnement et conservation.*

11h15 ***Caractérisation de la bande riveraine au lac Gravel  
Une association présente un projet rassembleur***

- *Méthodologie – Projet étudiant*
- *Cartographie – Subvention - Soutien municipal*
- *Étapes subséquentes pour des résultats concrets*

11h45 *Fin du forum*

12h00 *Assemblée Générales Annuelle des membres du RAP-HL*

---

## **Accueil :**

**Louis Internoscia, au nom du RAP-HL**, accueille les participants à cette 4<sup>e</sup> édition du Forum pour la protection des lacs et remercie les représentants gouvernementaux, les médias, les commanditaires, les membres du conseil d'administration du RAP-HL et tous les participants présents à cette rencontre.

Il rappelle le rôle du RAP-HL qui est un lieu de rencontre pour partager nos « bons coups » et mettre en commun les expériences vécues par chacune des associations dans leur milieu respectif et selon les priorités qui s'imposent sur leur lac.

C'est aussi un lieu de réseautage pour mettre à jour nos connaissances, entrer en contact avec des ressources spécialisées, et mieux comprendre les enjeux, contraintes et opportunités qui font partie du défi à relever pour la protection de nos lacs et cours d'eau dans les Hautes Laurentides.

Après avoir communiqué l'horaire de la journée, Louis introduit ensuite le premier conférencier.

## **Première conférence :**

*Politique sur la protection des rives, du littoral et de la plaine inondable,*

**Jean-François Girard, avocat et biologiste, pour le Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE) et pour l'étude Dufresne, Hébert, Comeau, avocats spécialisés en droit municipal, environnement et conservation.**

Me Girard débute sa présentation en insistant sur quelques notions à retenir qu'il aime remémorer lors de ses conférences :

- « L'ignorance est un mal insidieux » – quelques extraits du vidéo « J'ai pour toi un lac »
- « Ensemble, combattons l'ignorance » – depuis 2006, on avance, on a fait des gains
- « Nous sommes nos municipalités » – un appel à l'engagement de tous et chacun

## *Contenu de sa présentation*

1. Les sources de pollution et de dégradation des lacs et cours d'eau
  - a. Contrôler les sources de phosphore
  - b. Contrôler les sources d'érosion des berges
2. Agir ou pas ?
  - a. Les risques de l'inaction
  - b. Réformer nos concepts d'aménagement du territoire
  - c. Le rôle des citoyens
3. Des municipalités au cœur de l'action
  - a. Pour une intervention accrue des municipalités en matière d'environnement
  - b. Exiger la renaturalisation des berges... ou « Comment faire des gains environnementaux »
  - c. Revue de la jurisprudence

*Pour tous les détails voir la présentation complète en fichier PDF sur le site [www.rap-hl.com](http://www.rap-hl.com) .*

En plus de sa présentation sur la protection des berges, du littoral et de la plaine inondable, Me Girard aborde succinctement le sujet du contrôle des types de bateaux pour la protection des lacs et le contrôle de l'érosion des berges.

- L'activité « wake boats » est la préoccupation montante depuis quelques années. Il est vrai que c'est une activité nautique qui devrait être pratiquée en eau très profonde et ne convient pas pour la plupart de nos lacs au Québec, même les plus grands.
- Historiquement, toutes les tentatives du gouvernement provincial ou des municipalités pour restreindre la conduite des bateaux à moteurs ont toutes été rejetées : force des moteurs, vitesse ou circulation des bateaux, accès restreint à certaines zones ou aux seuls propriétaires riverains, etc (McCloud vs St-Sauveur) (St-Denis Brompton vs Filteau), (Chalets vs St-Adolphe) etc... )
- Le suivi des dossiers pour faire la preuve et obtenir du Fédéral une réglementation est de l'ordre de 5 ans (ex : dossier Lac Ste-Marie à Nominique – un très petit lac aux prises avec des algues bleues depuis plusieurs années, poursuit ce débat depuis plus de 4 ans déjà).
  - Processus par étape : faire la preuve de l'échec des tentatives municipales de mettre en place un code de vie volontaire;
  - Demande à remplir de 37 pages, tellement complexe qu'elle dépasse les compétences des agents municipaux et nécessite des experts en environnement... ce qui devient très dispendieux pour les municipalités.
- Cependant, la jurisprudence se construit et commence à définir des paramètres à considérer pour les jugements à venir. Une piste se dessine.
  - Les dossiers d'érosion des berges et de turbidité des fonds mettent en présence 2 lois d'instances gouvernementales différentes. La loi fédérale sur la navigation et la loi provinciale sur l'environnement.
  - Les dossiers devront démontrer si les contraintes proposées à la navigation ont un impact négatif supérieur ou inférieur aux risques ou dommages à l'environnement.
  - Dans le dossier de St-Charles-de-Bellechasse (Lac Beaumont et lac St-Charles Est), le Tribunal s'intéresse à la *gravité de l'empiètement sur la compétence fédérale* engendré par le règlement municipal qui interdit la circulation de bateaux sur les 2 lacs. Il est démontré que l'impact sur l'environnement est plus sévère que les impacts des restrictions sur la navigation. Le Tribunal a donné raison aux instances gouvernementales qui subissaient les plus grands impacts et conclut que la municipalité a agi à l'intérieur de sa compétence. Cette décision est actuellement contestée en appel.
  - De tels dossiers devront être documentés par des études d'impacts sérieuses avec des paramètres concrets.
- Le prochain test judiciaire : le règlement encadrant les activités de wake surf de la Ville de l'Estérel entré en vigueur le 4 juin 2014. La municipalité a modifié le règlement en fonction de la force de la vague. L'Association des plaisanciers a fait objection à ce règlement.

- Quelques préoccupations pour le futur :
  - Ces dossiers coûtent cher aux municipalités : certaines parlent de se rassembler pour constituer un fond pour de tels dossiers légaux ? (ex : Solidarité Restigouche)
  - Quelques provinces ont réussi à récupérer la juridiction de la navigation de plaisance et à recadrer la loi sur la marine marchande. Dossier à suivre.
  - La stratégie de restreindre les accès est encore une zone grise et peut encore être objectée.
  - Il faut continuer de sensibiliser les gens et de transmettre l'information et ainsi éviter l'isolement des riverains qui vivent des problèmes de cet ordre sans savoir quoi faire. C'est la mission du RAP-HL, CRE-LA, organismes de bassins versants, associations, et autres organismes voués à l'information et la sensibilisation des citoyens...
  - Il faut prêcher aux non convertis... comment les amener à la table ? Le fait de passer une loi ou de modifier un règlement oblige les opposants à se présenter pour contester. On rejoint ainsi les non-convertis.

**(PAUSE)**

**Deuxième conférence :**

**Patricia Prévost, présidente de l'Association des résidants et riverains du Lac Gravel, présente leur projet « Caractérisation de la bande riveraine au lac Gravel », un projet qui s'est fait avec la participation de COBALI, du Centre de formation professionnel de Mont-Laurier et le support de la municipalité.**

But : Évaluer la qualité des aménagements dans la bande riveraine et le degré de transformation du milieu naturel autour du Lac Gravel.

Livrables :

- Une cartographie codifiée, marquant les types d'utilisation des sols, les types d'aménagement et les types de dégradation des rives sur tout le pourtour du lac.
- Plusieurs tableaux de collecte de données et de résultats, entre autres les % de végétation naturelle et les % de rivages perturbés.
- Un recueil de photos des aménagements et de l'état des rives actuels au point ZÉRO. Ces photos peuvent s'avérer essentiels à la preuve dans le cas de dossiers légaux.

Utilisation : Cet outil peut être utilisé pour prioriser, en collaboration avec les instances municipales, les actions qui ont un impact significatif sur la protection du lac, soit des mesures correctives, des mesures préventives ou orienter certaines activités de surveillance.

### Moyens :

- Les protocoles et méthodes sont déjà élaborés par le RSVL et disponibles sur leur site.
- Les ressources sollicitées pour l'activité au Lac Gravel sont : quelques riverains bénévoles, un étudiant d'Emploi Canada (emploi d'été), COBALI et Centre de Formation Professionnel de Mont-Laurier (technique forestière).

### Coûts du projet :

- Le coût de la conception visuelle et de l'impression de la carte est de 2 000\$ environ.
- Le salaire de l'étudiant est de 3 000\$ à 4 000\$ pour un été, défrayé presque entièrement par le programme d'Emploi Étudiant.
- Certains outils ont été fournis par les riverains (chaloupe à moteur, GPS, appareil photo, etc.) et d'autres par le Centre de formation professionnel de Mont-Laurier.
- Des subventions ont été accordées par la fondation pour l'environnement de la MRC et le député provincial.
- Au final, l'Association a défrayé environ 600\$ de sa caisse.

*Pour tous les détails voir la présentation complète en fichier PDF sur le site [www.rap-hl.com](http://www.rap-hl.com) .  
Consultez aussi le site web de l'Association du lac Gravel au [www.associationlacgravel.com](http://www.associationlacgravel.com) .*

Patricia Prévost nous dit que le projet a été rassembleur. Durant la collecte de données, les riverains ont posé plusieurs questions à l'étudiant qui prenaient les données. Ensuite, les résultats ont été présentés à la municipalité et aux riverains. Les réactions ont été très positives, certains riverains voulaient même acheter la carte.

### **Présence du député fédéral, M. Marc-André Morin**

Au cours de la tenue du Forum, le député NPD au fédéral, monsieur Marc-André Morin, présent à l'événement, a offert sa collaboration à toutes les associations et personnes intéressées, pour faciliter certaines activités, telles :

- La diffusion du vidéo « *J'ai pour toi un lac* » - Vidéo de Jean Claude Thibault – Professeur et environnementaliste, cité par JF Girard au cours de sa présentation. Monsieur Morin a acheté les droits de diffusion et offre de le prêter gratuitement à ceux qui voudraient le présenter à leur groupe pour les sensibiliser à la protection des lacs.
- Pour les programmes d'Emploi Canada, monsieur Morin invite les associations à lui présenter leur projet, dès le début de l'année (janvier ou février) pour qu'il puisse les supporter de façon à ce qu'ils soient recevables dans le cadre du programme d'emploi d'étudiant. Monsieur Morin offre son aide et celle de ses adjoints pour remplir les demandes et présenter les projets de façon à ce qu'ils retiennent l'attention et aient plus de chance d'être priorisés. Contactez tôt le Bureau du Député Laurentides-Labelle, 476, rue Du Pont, Mont-Laurier, Qc J9L 2R9, 819-326-5098 ou 1-866-881-5098.

## **Mot de la fin**

**Louis Internoscia, au nom du RAP-HL**, remercie les conférenciers qui ont fait des présentations très intéressantes et nous ont apporté des informations précieuses.

Il remercie particulièrement les membres du conseil d'administration du RAP-HL et les agents de sensibilisations du COBALI et du RPNS pour l'organisation des kiosques et la prise en charge de la logistique de l'événement qui nous a rassemblés aujourd'hui.

Il remercie aussi monsieur Marc-André Morin qui nous supporte activement, et depuis plusieurs années, et pour ces offres généreuses et fort appréciées.

Il salue aussi les médias, les commanditaires, et tous les participants présents à cette 4<sup>e</sup> édition du Forum pour la protection des lacs et qui en ont fait un succès.

Finalement, Louis Internoscia fait appel à la contribution des responsables d'associations pour la protection des lacs et des responsables des municipalités qui jouissent de la présence de lacs sur leur territoire. Il les invite à s'inscrire comme membre au RAP-HL pour assurer le maintien de cette ressource précieuse pour la protection des cours d'eau. La cotisation annuelle est de 40\$ seulement. Votre contribution permet au RAP-HL d'assurer les dépenses minimales de gestion de l'organisme.

Il rappelle enfin que l'assemblée générale annuelle du RAP-HL se tiendra tout de suite après la pause et invite les membres à y assister, aussi bien que les non-membres qui voudraient y assister comme observateurs.

**Fin du Forum 2014 à 12h00.**

---

*Pour tous les détails, voir le compte-rendu de l'AGA sur le site [www.rap-hl.com](http://www.rap-hl.com) .*

Compte-rendu élaboré à partir des notes de  
Pierrette Duperron  
2014-09-07